

Séance du 11 décembre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER - Réhabilitation et extension de l'Office de Tourisme – Demande de subventions.

L'Office de tourisme, construit dans les années 1990, a vu au fil du temps ses missions évoluer. Ainsi, la distribution des espaces de travail et d'accueil du public est devenue inadaptée aux attentes des usagers et à l'utilisation des nouvelles technologies.

La Ville de Bayonne, en étroite collaboration avec les services de l'Office de Tourisme, a engagé une opération de réhabilitation et d'extension de l'équipement.

La maîtrise d'œuvre des travaux, qui ont démarré en novembre 2014, est assurée par le cabinet d'architecture Roger-Gayet, désigné en septembre 2013.

Ce projet, d'un coût prévisionnel de 1 200 000 € HT (honoraires inclus), est soutenu financièrement à hauteur de 200 000 € par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (contrat de territoire 2013-2016) et est susceptible de faire l'objet d'un financement par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées Atlantiques et du Conseil régional d'Aquitaine, les subventions aux taux les plus élevés possibles, à effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'obtention de ces aides (y compris les conventions financières).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.